

# Commission Sportive Futsal Alsace

## Procès-verbal



Date de la réunion | Heure *Jeudi 27 octobre 2022 | 10h 30* | Lieu de la réunion *Visio*

Réunion organisée par CSFA

Type de réunion Commission restreinte

Animateur Didier LIENHARDT

Participants

S. BAGAYOKO, L. COCHIN, L. LODEL, G. MAIGNAN, P. ZINDY (CSFA)

Roland MEHN (CD du District)

Excusés : C. EBERSOLD, C. RAMEL

## SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

### Engagements Jeunes Séniors – DF

Avec la clôture de la période des engagements via Footclub, la commission valide ce jour, jeudi 27 octobre 2022, la participation des clubs suivants en championnat spécifique Futsal jeunes pour la saison 2022/23 :

- Pour la catégorie U13 : 21 équipes
  - AGIIR 1, 2 et 3
  - ASIM 1, 2 et 3
  - Bennwihr
  - Biesheim
  - Collectif Colmar Futsal
  - Kronembourg 1 et 2
  - La Wantzenau
  - Lingolsheim
  - Mulhouse Azzuri 1 et 2
  - Mulhouse Coteaux
  - Pfastatt 1 et 2
  - RCSA 1 et 2
  - Soleil Bischheim
- Pour la catégorie U15 : 12 équipes
  - ASIM 1 et 2
  - ASPTT Strasbourg
  - Collectif Colmar Futsal
  - Fcosk06 1 et 2
  - Kronembourg
  - Lingolsheim 1 et 2
  - Mulhouse Azzurri
  - Mulhouse Coteaux
  - Soleil Bischheim
- Pour la catégorie U13 F : 4 équipes
  - AGIIR
  - ASIM

- Mulhouse Azzurri
- Victoria LFM 11
- Pour la catégorie U15 F : 4 équipes
  - AGIIR
  - ASIM
  - Mulhouse Azzurri
  - Victoria LFM 11

Les équipes régulièrement inscrites à ce jour recevront dans les prochains jours les éléments de règlement et de calendrier concernant les compétitions 2022/23.

Consciente de l'augmentation des frais mais dans le but de maintenir l'intérêt sportif des compétitions, la commission proposera pour la saison à venir une formule de championnat adaptée au nombre d'inscrits dans chaque catégorie et à leur localisation géographique.

---

### Conclusion Décision

La commission entérine ce jour la liste des équipes engagées en championnat Spécifique Futsal chez les jeunes pour la saison 2022/23.

Les clubs non-inscrits à ce jour dans le cadre de la procédure d'engagement Footclub et qui souhaitent s'engager encore pour la saison 2022/23 disposent d'un délai de 7 jours à compter de la parution du présent PV pour faire appel et s'engager de manière officielle.

La commission rappelle par ailleurs aux clubs inscrits qu'ils doivent transmettre l'attestation de la mairie concernant le gymnase et les créneaux accordés dès la réception de la proposition de calendrier émise par le District Alsace de Football.

Le service Compétition du District d'Alsace de Futsal se tient également à disposition des clubs à l'adresse mail suivante pour toute question complémentaire : [competitions@alsace.fff.fr](mailto:competitions@alsace.fff.fr) .

---

Pour la CSFA :

Patrice ZINDY (Resp. Section Jeunes)

Didier LIENHARDT (Président)